



CONTRAT ENTREPRISE FAILLITE

Par **CHRIS024069**, le **18/05/2016** à **14:23**

BONJOUR

NOUS AVONS UN CONTRAT DE TELE SURVEILLANCE ET ALARME AVEC UNE ENTREPRISE QUI VIENT DE FAIRE FAILLITE (PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL) NOUS PAYONS DES LOYERS PAR L INTERMEDIAIRE D UN ORGANISME QUI NOUS A RENOUVELE LA FACTURE ANNUELLE DEPUIS LA FAILLITE POUVONS NOUS ARRETER LES REGLEMENTS VU QUE LE CONTRAT N EST PLUS ASSURE ? QUELLE EST EVENTUELLEMENT LA PROCEDURE ?

MERCI PAR AVANCE

CORDIALEMENT